

POUR INFORMATION

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 17 décembre 2012.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le dix-septième jour du mois de décembre de l'an deux mille douze, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie, à 19 h 00.

Sous la présidence de monsieur le maire Rosaire Simoneau,

Étaient présents : les conseillers : Christian Laroche,
Patrice Cossette,
Paulin Nappert,
Yves Chassé,

Était absente : la conseillère : Mélanie Boissonneault,

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de
l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2012-12-668

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-669

ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2013

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires de la Ville de Sainte-Marie pour l'année 2013;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Patrice Cossette**,

ET, il est résolu que ce conseil accepte le budget de la Ville de Sainte-Marie pour l'année 2013 tel que présenté par le trésorier de la Ville qui s'établit comme suit :

REVENUS

De taxation	
• Activités de fonctionnement	16 196 361 \$
• Activités d'investissement	973 200 \$
Tenant lieu de taxes	591 811 \$
De sources locales	2 507 765 \$
De transferts	<u>1 121 552 \$</u>

TOTAL DES REVENUS 21 390 689 \$

Revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement

Paiement comptant d'immobilisations 958 200 \$

TOTAL DES REVENUS SPÉCIFIQUES TRANSFÉRÉS 958 200 \$

TOTAL DES REVENUS APRÈS TRANSFERTS 20 432 489 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration	3 167 752 \$
Sécurité publique	3 058 672 \$
Transport routier	2 447 697 \$
Hygiène du milieu	3 563 588 \$
Santé et bien-être	127 612 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	1 188 870 \$
Loisirs et culture	3 491 451 \$
Frais de financement	<u>1 414 855 \$</u>

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 18 460 497 \$

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Remboursement en capital	<u>1 887 992 \$</u>
--------------------------	---------------------

TOTAL DES AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES 1 887 992 \$

**SURPLUS (DÉFICIT) DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
AVANT AFFECTATIONS** 84 000 \$

AFFECTATIONS

Activité d'investissement	(15 000)\$
Fonds de roulement	(220 000)\$
Droits sur les carrières et sablières	(25 000)\$
Réserve financière – vidange et disposition des boues des étangs d'épuration	(32 000)\$
Utilisation de la réserve financière – vidange et disposition des boues des étangs d'épuration	25 000 \$
Surplus affecté	150 000 \$
Surplus non affecté	50 000 \$
Montants à pourvoir dans le futur	<u>(17 000)\$</u>

TOTAL DES AFFECTATIONS (84 000)\$

SURPLUS (déficit) 0 \$

QUE le trésorier Jacques Boutin est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, les documents concernant le budget 2013 et les transmettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour leur approbation.

QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est autorisée à publier un document explicatif du budget 2013.

Certificat de crédits du trésorier numéro 1 (budget 2013)

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL 2013-2014-2015

2012-12-670

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des dépenses en immobilisations pour les années 2013-2014-2015 de la Ville de Sainte-Marie;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,
Appuyé par le conseiller **Christian Laroche**,

ET, il est résolu que ce conseil accepte le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2013-2014-2015 de la Ville de Sainte-Marie tel que présenté par le maire de la Ville, dont les dépenses triennales prévues s'élèvent à 36 301 250, \$, soit 7 747 600, \$ pour l'année 2013, 5 181 000, \$ pour l'année 2014 et 23 372 650, \$ pour l'année 2015.

QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est autorisée à publier un document explicatif du programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015.

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Aucune personne n'assiste à la séance.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE à 19 h 04.

Levée de
l'assemblée

Me Hélène Gagné, OMA
Greffière.

Rosaire Simoneau,
Maire.

